

# GUIDE DES REINSCRIPTIONS AU CONSERVATOIRE

## INFORMATIONS UTILES

---

### Une réinscription en 2 étapes:

1 - Vous connecter sur le serveur extranet usager iMuse du 13 au 30 juin 2020 et procéder à la réinscription et au(x) choix de(s) cours.

Sur le site de la  
Ville de Limoges

La réinscription en ligne via le portail des usagers du conservatoire ainsi que la procédure « réinscription en ligne pas à pas » sont accessibles dans la Rubrique « En savoir plus ».

Les plannings des cours sont accessibles dans la Rubrique « En savoir plus ».

2 – importer sur le serveur ou retourner au service scolarité, avant le 30 juin, les pièces justificatives suivantes :

- La photocopie d'un justificatif de domicile (facture énergie, quittance de loyer, taxe d'habitation...)
- L'autorisation (mineur ou adulte) complétée, datée et signée que vous trouverez dans la rubrique « en savoir plus »
- Formulaire d'inscription à la médiathèque (idem)
- Un certificat médical pour les élèves inscrits en danse au conservatoire.

**Pour les allocataires (CAF, MSA) :**

- Attestation de quotient familial

**Pour les non allocataires :**

- Avis d'imposition 2019 sur revenus 2018 (avis d'imposition des 2 parents pour les mineurs)

**Attention :**

*En cas de non communication de l'attestation de quotient familial ou des avis d'imposition, le tarif le plus élevé vous sera appliqué.*

Sur le site de la  
Ville de Limoges

Les pièces justificatives sont téléchargeables dans la Rubrique « Télécharger ».

## Date de la rentrée :

Le 14 septembre pour tous les élèves. Tous les cours débuteront cette semaine.

## Précisions sur les Parcours et consignes particulières

### **NOUVEAU :**

*Pour les élèves pratiquant deux spécialités, merci d'indiquer le choix de votre discipline prioritaire sur le serveur dans l'onglet « élève/identité » (en cas de conflit d'emploi du temps, les cours de cette discipline sont prioritaires).*

### ➔ **Eveil artistique :**

Destinés aux élèves de 6 ans. Il s'agit à la fois d'un éveil à la musique et à l'expression corporelle (45 minutes par semaine).

### ➔ **Filière instrumentale**

#### Séquence apprentissage :

- **Pratique collective**

Les élèves doivent assister obligatoirement à un cours de pratique collective (chorale ou orchestre).

Sur le site de la  
Ville de Limoges

Les listes des ensembles et orchestres sont à retrouver sur le site de la Ville de Limoges – Le Conservatoire – Rubrique « En savoir plus ».

#### Séquence parcours :

### **NOUVEAU :**

*Le conservatoire propose des modules optionnels aux élèves inscrits en séquence parcours.*

*Les élèves souhaitant s'inscrire dans les modules devront préciser leur choix sur le serveur, dans la partie texte libre.*

**ATTENTION :** Les élèves doivent valider au minimum 2 modules optionnels en parcours Allegro et 1 module optionnel en parcours Presto pour passer le brevet 2.

A titre dérogatoire, compte tenu de la mise en œuvre récente du nouveau règlement des études, les élèves présentant le brevet 2 les années scolaires 2020/2021 et 2021/2022 n'auront pas d'obligation à valider de modules optionnels.

Sur le site de la  
Ville de Limoges

La liste des modules optionnels est à retrouver sur le site de la Ville de Limoges – Le Conservatoire – Rubrique « En savoir plus ».

### Séquence approfondissement :

- **Modules de Formation musicale**

Les élèves souhaitant s'inscrire en approfondissement (4 modules de 45 minutes à réaliser sur l'ensemble du cursus pour valider le CEM) devront préciser leur(s) choix sur le serveur, dans la partie texte libre.

- **Musique de chambre**

Une réunion de rentrée (finalisation des ensembles et des horaires) se tiendra le mardi 2 septembre à 18h00.

### Pour toutes les séquences :

- **Choix du créneau de pratique instrumentale**

Les réunions de rentrée des professeurs d'instruments auront lieu le vendredi 5 septembre 2020 de 17h00 à 19h00 au Conservatoire.

## ➔ **Filière voix**

Le conservatoire propose deux chorales hors cursus pour lesquelles il n'y a pas obligation de suivre des cours de formation musicale :

- « La Chanterie » pour les élèves des classes primaires à partir du CE1 (répétitions les mardis de 17h15 à 18h45)
- « le chœur MIKADOS » pour les collégiens (répétitions les vendredis de 17h30 à 19h00)

Pour s'inscrire, il suffit de préciser votre souhait de participer à l'une de ces chorales sur le serveur dans la partie « texte libre ».

## ➔ **Musique traditionnelle**

Des réunions de rentrée seront organisées avec les professeurs début septembre au conservatoire.

## Droits d'inscription et location d'instrument

Les cours sont dispensés gratuitement. Seuls des droits d'inscriptions fixés par délibération du 2 juin 2020 sont dus.

### **NOUVEAU :**

*Chaque famille, si elle le souhaite, aura la possibilité de régler les frais d'inscription (supérieurs à 45 €) en trois fois. Ce choix est à préciser lors de la réinscription sur le serveur (dans l'onglet « famille »).*

Pour tout renseignement concernant la location d'instrument, vous pouvez contacter Nadine PEYRATOUT.

Tel : 05 55 45 95 73      Courriel : [nadine.peyratout@limoges.fr](mailto:nadine.peyratout@limoges.fr)

Sur le site de la  
Ville de Limoges

Les tarifs 2020-2021 sont à retrouver sur le site de la Ville de Limoges – Le Conservatoire – Rubrique « En savoir plus»

## MÉDIATHÈQUE MUSICALE

Pour tout renseignement concernant la bibliothèque, Sandrine BOISSOUX et Isabelle MOURGAUD sont à votre disposition.

Tél : 05 55 45 95 54

Pour tout renseignement complémentaire contacter le service « scolarité-examens » du conservatoire.

Tél : 05 55 45 95 61 / 05 55 45 95 62 / 05 55 45 95 78

Courriels : [crr.scolarite@limoges.fr](mailto:crr.scolarite@limoges.fr)

[crr.examens@limoges.fr](mailto:crr.examens@limoges.fr)